



## Journées Nationales Prison 2013

**L'événement posera cette année la question de la santé en prison.**

En vue des JNP qui se tiendront du 25 au 30 novembre 2013, retrouvez dans cette lettre les premières réflexions du GNCP et les recommandations du contrôleur général des lieux de privation de liberté, ainsi que la rencontre de la Farapej avec Anne Lécu, auteur de l'ouvrage « La prison, un lieu de soins ? ».



Distribution de médicaments en détention  
© G. Korganow pour le CGLPL



Une infirmière écoute à la porte d'une cellule

## Sommaire

### Les journées de la FARAPEJ *page 2*

- L'élection des nouveaux administrateurs
- Création d'un groupe de travail sur le thème du maintien des liens affectifs et familiaux
- Les nouveaux adhérents à la FARAPEJ
- Rappel événements à venir

### La santé : une question d'actualité *page 5*

- Préparation des JNP 2013
- Recommandations du Contrôleur général des lieux de privation de liberté en matière de santé

### Carcéropolis *page 7*

### Appel du 23 Avril 2013 *page 8*

### Agenda de la FARAPEJ *page 9*

#### Les rencontres de la Farapej

- Revue Prison-Justice : Rejoignez-nous !
- Évènement : rencontres avec des auteurs
- Bibliographie des rencontres

#### Les formations de la Farapej

### Adhésion et abonnement *page 12*

- Adhésion à la Farapej, informations et dons
- Abonnement à la revue Prison-Justice

Retrouvez Les lettres précédentes sur <http://lettre.farapej.fr/>

Pour s'abonner à la Lettre de la FARAPEJ : [lettre@farapej.fr](mailto:lettre@farapej.fr)

### Les journées de la FARAPEJ

Les journées de la FARAPEJ se sont déroulées à Paris les 11 et 12 avril 2013 et ont mêlé des temps de réflexion et d'Assemblée Générale.

Un compte rendu de ces journées sera prochainement disponible sur le site internet de la FARAPEJ.

#### **Fonctionnement du conseil d'administration de la FARAPEJ :**

- Les mandats au CA de la FARAPEJ sont de trois ans renouvelables.
- Les administrateurs issus du collège des associations (jusqu'à 12 sièges) sont élus parmi les représentants des associations membres actifs : l'association doit être membre actif de la FARAPEJ (et non membre associé), à jour de cotisation et avoir désigné le candidat au poste d'administrateur.
- Les administrateurs siègent au CA *intuitu personae* : bien que leur candidature soit proposée par une association, c'est bien en personne qu'ils assument cette responsabilité devant l'assemblée générale.
- La participation au CA constitue un investissement de base d'une journée tous les mois ou tous les 2 mois. Il peut s'y ajouter, sur la base du volontariat, un investissement dans l'un des pôles attachés au CA.
- Les sujets traités par le CA sont nombreux et riches. Cela va de questions variées soulevées par les associations adhérentes, à l'administration pure et simple de la fédération (vote du budget etc) en passant par des questions de réflexion, d'orientation des politiques de formation, de partenariat, de réflexion, de publication de la FARAPEJ, ...

### L'élection des nouveaux administrateurs

Certains membres du Conseil d'Administration arrivant à échéance de leur mandat se sont représentés et ont vu leur mandat renouvelé.

Deux nouvelles candidatures ont été présentées et validées par l'Assemblée Générale :

- **Lyliane Besnard**

Lyliane Besnard est depuis longtemps active dans le monde carcéral. Elle est tout particulièrement investie dans l'association ACTIF Fresnes, dont elle est actuellement secrétaire.

**ACTIF**, Association pour la Collaboration de Tous les Intervenants à Fresnes, est une association présente sur le centre pénitentiaire de Fresnes. Forte d'environ 25 années d'expérience, celle-ci travaille sur le terrain à améliorer les conditions d'existence des personnes détenues jusqu'à leur sortie, laquelle étant parfois accompagnée par ACTIF.

⇒ Voir description plus précise de cette association en page 4 de la lettre, ou ACTIF est mise à l'honneur en tant qu'association ayant récemment adhéré à la FARAPEJ.

- **Bernard Lecogne**

Bernard Lecogne connaît bien les publics en difficulté, et il a un engagement important au sien de l'association Le MAS (Mouvement d'Action Sociale). Cette association, qui compte 90 salariés et 20 bénévoles, a été créée en 1961 et a son siège à Lyon. Le MAS a pour objet :

- L'accueil, l'accompagnement et l'aide aux personnes en situation de victime, de souffrance psycho-sociale, de précarité ou d'exclusion ;
- La recherche et la sensibilisation sur les problématiques des publics concernés.

Le MAS souhaite participer à la transformation sociale en mobilisant ses compétences et son savoir-faire, en développant des relations partenariales, et en se situant comme force de proposition en direction de la société et des politiques publiques. Plus précisément, ses actions sont les suivantes :

- Accueil et Insertion des personnes en souffrance psychique
- Insertion et prévention de la délinquance des personnes en grande précarité
- Réduction des risques et réinsertion de personnes toxicomanes
- Insertion et habitat des familles en précarité
- Aide aux victimes et accès au droit

### Création d'un groupe de travail sur le maintien des liens affectifs et familiaux

## Lettre de la FARAPEJ

---

La question des liens familiaux et affectifs, qui est au cœur des préoccupations de beaucoup d'associations adhérentes à la FARAPEJ, a été abordée lors de l'Assemblée générale.

**Souérad Said, psychologue et formatrice à la FARAPEJ**, était invitée à intervenir sur ce thème, son intervention a été suivie d'un débat d'orientation sur le sujet.

Du fait du caractère généraliste de la fédération, nous avons abordé la question sous un angle large: lien avec les proches pendant l'incarcération mais plus largement pendant l'exécution d'une sanction pénale autre que la prison (notamment avec le bracelet électronique, les contraintes des aménagements de peine) ou encore en se demandant comment se passent les retrouvailles et la réorganisation de la cellule familiale à la sortie d'une incarcération, comment ces retrouvailles sont anticipées et préparées par la personne condamnée et ses proches et comment cette problématique est prise en compte par les associations accueillant des sortants de prison.

Il a été décidé de créer un groupe de travail pour approfondir la question des liens familiaux et affectifs en n'incluant non seulement la question de la prison, mais plus largement l'ensemble de la question pénitentiaire (milieu ouvert) et plus largement judiciaire.

Nous avons besoin de vos idées pour faire avancer ce travail: n'hésitez pas à partager vos réflexions et expériences au sujet du lien des personnes sous main de justice avec leur proches. Il est possible de participer à ce travail à distance: n'hésitez pas à vous manifester même si vous ne pouvez pas vous déplacer facilement à Paris.

Pour plus de détails, contacter le siège au 01 55 25 23 75 ou [manon.villeneuve@farapej.fr](mailto:manon.villeneuve@farapej.fr)

### Les nouveaux adhérents à la FARAPEJ

Depuis début 2012, la FARAPEJ a eu le plaisir d'accueillir 6 nouvelles associations adhérentes :

- J'veux m'en sortir (7 janvier 2012)
- Hugo B (10 mars 2012)
- ACTIF (12 mai 2012)
- Le GREP Lyon(10 novembre 2012)
- La Halte Belfort (10 novembre 2012)
- Mathématiques en liberté (13 avril 2013)

Voici en page 4 un aperçu des activités de l'association **ACTIF**. Les autres associations vous seront présentées au fil des lettres de la FARAPEJ.

### Rappel Événements à venir

- × **Journées nationales prison** : du 25 au 30 novembre 2013 dans toute la France
- × **Festival « Dedans Dehors » organisé par J'veux m'en sortir** : Samedi 29 Juin 2013 à Soufflenheim (Voir Lettre 22)
- × **Rencontres nationales UFRAMA** : vendredi 31 mai 2013 et le 1er juin 2013, à Croix. (Voir Lettre 22)

### **ACTIF : Association pour la Collaboration de Tous les Intervenants à Fresnes**

ACTIF est une association de terrain, qui a le « souci du petit détail » - d'après leur expression. Les projets individuels sont en effet au cœur de leur action et sont une réponse au « tout collectif » rentable de l'Administration pénitentiaire. ACTIF a ainsi la volonté d'adapter ses activités en fonction des attentes et de la situation de chacun. L'association fonctionne beaucoup en partenariat avec d'autres associations présentes sur Fresnes. (Siège social : Allée des Thuyas, 94261 Fresnes cedex)

**Président** Eric Lehemonet, **Secrétaire** Lyliane Besnard, **Trésorière** Fernande Prat

**Effectif total** : 39

**Cadre de travail** : Etablissement pénitentiaire de Fresnes (2600 personnes détenues au total fin avril 2013)

**Objet** : créée il y a 25 ans et adhérente à la FARAPEJ depuis mai 2012, elle a pour but :

- de veiller à ce que la dignité des personnes incarcérées soit préservée, mais aussi de veiller à leur prise de conscience en tant que citoyens et donc à leur responsabilisation,
- de soutenir les projets individuels des personnes détenues,
- d'aider les personnes détenues et de favoriser leur réinsertion par tous les moyens appropriés.

**Lieux d'intervention** : ACTIF intervient uniquement en détention et se refuse à avoir des liens avec les familles des personnes détenues (devoir de réserve et respect du règlement intérieur de la prison). ACTIF est présente dans toutes les unités de la prison de Fresnes, notamment :

- Maison d'arrêt des femmes de Fresnes
- Les trois divisions hommes
- Centre de semi-liberté de Fresnes
- Centre national d'évaluation de Fresnes
- Etablissement national pénitentiaire hospitalier dans la prison de Fresnes

ACTIF sera également bientôt en lien avec l'UHSA (unité hospitalière de soins adaptés) à proximité de Fresnes.

#### **Les moyens d'actions :**

- Réunions périodiques des membres,
  - Contacts avec les autorités pénitentiaires et judiciaires,
  - Groupes de travail sur des thèmes proposés par les membres et acceptés par le Conseil d'Administration,
  - Développement d'actions culturelles,
- Et tous autres moyens permettant la réalisation de l'objet de l'Association.

#### **Exemples d'actions :**

##### *Lien avec les personnes détenues:*

- Visites en détention : L'accompagnement constitue le socle commun/le point de départ dans l'action des bénévoles.

- Evènements festifs/culturels en détention (le lien enfants-parents est l'une des préoccupations).

##### *Aide matérielle:*

- Commission soutien projets individuels (Soutien financier ou avance aux personnes détenues pour l'achat de livres ou autres projets).

- Aide aux frais d'inscription scolaires.

##### *Ateliers en détention:*

- Ateliers adaptés aux publics : personnes non francophones, analphabètes (création d'une audiothèque), ...

- Ateliers ludiques et valorisants : broderie organisée en inter-associatif, relaxation/bien être/respect de soi (*Ex. : le bon usage des médicaments*).

- Coaching : séances individuelles de coaching, régulières (suivi des personnes).

##### *Sensibilisation:*

- Visites de la prison avec thématiques (*Ex. : liens familiaux, parloirs, etc*), pour les bénévoles souhaitant s'impliquer ou simplement en savoir plus, et pour les sponsors potentiels. Ces visites permettent de créer un lien entre les bénévoles et l'administration/le personnel pénitentiaire, et de « casser les clichés » pour instaurer un climat de travail plus compréhensif et sain.

- Contribution à l'organisation des Journées Nationales Prison en interassociatif (Groupe Local de Concertation Prison) pour sensibiliser le public.

##### *Insertion à la sortie:*

- Aide à l'hébergement provisoire à la sortie de prison (5 jours et plus si projet).

- Prise en charge de frais de transport

### La santé : une question d'actualité

#### Préparation des Journées nationales prisons 2013

Pour les 20<sup>e</sup> JNP, qui se dérouleront **du 25 au 30 novembre 2013**, le Groupe National de Concertation Prison (GNCP) a choisi le thème de la santé en prison.

Il a été décidé cette année de faire *un dossier plus léger*, qui puisse être envoyé assez tôt aux associations (juin 2013) et leur *donne des outils* pour préparer leurs événements JNP locaux.

**5 problématiques** viendront décliner la thématique choisie. Le dossier reprendra ces thèmes et contiendra donc 5 fiches contenant chacune une information, une bibliographie et une filmographie, ainsi que des noms de personnes à contacter pour intervenir, sur les 5 thèmes suivants :

- **Continuité des soins, accès aux droits**

- Est ici abordée la continuité des soins à l'entrée et à la sortie ainsi que pour les personnes sans domicile fixe ou les personnes vivant dans la précarité.

Sont aussi abordés les soins psychologiques, notamment ceux spécifiques aux toxicomanes.

- L'accès aux droits pour les personnes malades inclut une réflexion sur le cas des personnes étrangères enfermées, sur la suspension de peine et sur les aménagements de peine pour raisons de santé.

- **Troubles psychiatriques**

Cette déclinaison de la thématique de la santé en détention permettra d'aborder l'irresponsabilité pénale et l'utilisation de la notion de dangerosité.

- **Handicap et vieillissement** en détention

Cette thématique traite de la prise en charge du handicap des personnes détenues et de celle du handicap des familles.

Ce sont également les conséquences du vieillissement de la population carcérale qui sont abordées.

- **Mort et Suicides**

Est traitée la problématique de la mort en détention. Les suicides des personnes détenues mais aussi des risques analogues qui concernent les surveillants, sont également des sujets précis abordés au sein de cette thématique.

- **Conséquences des conditions de détention sur la santé**

Sont ici abordés les impacts de l'enfermement et de la promiscuité sur la santé psychique, les mauvais traitements, les violences de surveillants, les violences entre personnes détenues, la mauvaise prise en charge des maladies telles que cancers – diabète – VIH. Sont aussi traités les impacts du travail en détention sur la santé des surveillants.

### Recommandations du Contrôleur général des lieux de privation de liberté en matière de santé

**La santé dans sa globalité est une préoccupation majeure des personnes détenues.** De nombreuses problématiques ne sont pas encore résolues, comme en témoignent l'**importance des saisines** du Contrôleur **en la matière**.

En effet, les statistiques du rapport de M. Jean-Marie Delarue révèlent que *l'accès au soin est en deuxième position parmi les multiples motifs de saisine du Contrôleur général* en ce qui concerne les établissements pénitentiaires.

#### **Synthèse des recommandations du Contrôleur général des lieux de privation de liberté en termes de santé et pour les établissements pénitentiaires :**

##### L'accès aux soins :

Le Contrôleur a rappelé la nécessité d'un accès aux soins pour toutes les personnes détenues et en fonction de leur profil, d'une tracabilité et d'une continuité de ceux-ci.

Ont également été mentionnés certains principes tel que le respect du secret professionnel.

Le Contrôleur demande aussi à ce que l'accueil des personnes à mobilité réduite soit possible dans tous les établissements, cet accueil devant aussi être possible en particulier dans les parties 'ouvertes' de la prison.

##### Personnes détenues âgées et/ou souffrant d'une maladie invalidante :

Le Contrôleur a demandé le respect de l'intimité et de la dignité des personnes lors des fouilles des personnes.

##### Accès à des spécialités médicales :

Le Contrôleur a rappelé les obligations de soins dentaires, notamment à l'arrivée, et il s'est prononcé sur les délais de soins et la dignité qu'ils doivent respecter.

Le coût des soins en ophtalmologie ainsi que les délais dont ils dépendent sont aussi abordés.

Sont aussi mentionnés les soins en kinésithérapie et les possibilités de sortie pour soins qui devraient exister.

##### Prise en charge sanitaire :

Le Contrôleur a ici développé deux aspects :

- La nécessité d'assouplissement des règles de sécurité concernant les appareils médicaux.
- La nécessité d'une prise en compte de la santé/du handicap dans le système de réduction de peine et de permissions de sortir; ainsi que celle de l'assouplissement des conditions d'octroi de la suspension de peine pour raison médicale et son accès aux prévenus.

##### Accès aux droits sociaux :

Le Contrôleur a une nouvelle fois encouragé une plus grande coordination des établissements pénitentiaires avec les organismes de droit commun.

⇒ *Retrouvez l'intégralité du rapport du Contrôleur sur le site de la FARAPEJ, et les recommandations qui concernent la santé.*

### Carceropolis

WWW.CARCEROPOLIS.FR



#### UN SITE INTERNET POUR DONNER A VOIR LA PRISON AUTREMENT

L'image de la prison en France reste marquée par des représentations qui contribuent à sa stigmatisation. Au-delà des idées reçues, l'essentiel est souvent tu car il symbolise les difficultés d'un système répressif marqué par l'histoire et tiraillé entre les deux pôles de sa mission : exécution de la peine et réinsertion.

Convaincue que le sujet de la prison mérite une attention plus accrue car il questionne le thème majeur du vivre ensemble, l'association « Carceropolis » - une équipe de bénévoles concernés à titre personnel ou professionnel par le sujet - a ouvert le 17 avril 2012 le site internet [www.carceropolis.fr](http://www.carceropolis.fr) afin de contribuer à l'émergence d'un regard neuf sur la prison et ses enjeux en France.

En « *donnant à voir la prison autrement* », loin des caricatures et des imageries qui font rimer banditisme et romantisme, exclusion et dissuasion, ce site a pour objectif d'inviter le grand public à une réflexion plus nourrie sur la condition carcérale en France à travers la mise en ligne de nombreuses œuvres multimédia existant déjà sur le sujet mais jusque-là éparpillées et parfois difficilement diffusables (reportages photographiques, reportages vidéo, web-documentaires, documents audio, ...).

De nombreux auteurs, photographes, réalisateurs et producteurs s'intéressent au système pénitentiaire français et proposent des représentations variées et de réelles informations sur la vie en détention. Les différentes œuvres actuellement visibles sur le site ont été mises à disposition par plus d'une trentaine d'auteurs et sont classées en neuf thèmes. Le site propose par ailleurs la visite modélisée d'une prison, des infographies de chiffres clés, une carte présentant l'implantation des prisons en France et leur densité carcérale, une frise sur l'histoire de la prison en France de 1646 à nos jours.

*Pour plus d'informations, nous vous invitons à visiter le site Carcéropolis et à regarder le film de démonstration (<http://vimeo.com/54857304>).*

La FARAPEJ, comme d'autres partenaires associatifs, a choisi de soutenir l'association Carceropolis dans sa démarche en travaillant à faire évoluer le contenu du site étant donné l'expérience de terrain de ses membres.

⇒ *Plus d'informations sur les modalités du partenariat avec Carcéropolis dans la prochaine Lettre.*

### Appel du 23 Avril 2013

La FARAPEJ souhaite interpeller les pouvoirs publics sur l'urgence de la mise en œuvre des réformes annoncées. L'association Dès Maintenant a lancé un appel qui souligne l'urgence d'une réforme pénale. La FARAPEJ souhaite ainsi s'associer à cet appel.

#### **Appel du 23 avril 2013, A l'attention de M. Jean-Marc Ayrault, Premier Ministre Pour une réforme progressiste de la justice pénale**

##### **Il n'est plus temps de consulter, il est grand temps d'agir**

78 997 personnes sous écrou, 67 493 personnes détenues, 13 115 personnes détenues en surnombre dont 918 dorment sur un matelas posé à même le sol (Revue OPALE, 1/4/2013).

1. - Il y a trois mois, le 23 janvier 2013, la mission parlementaire d'information, présidée par M. Dominique Raimbourg, sur les **moyens de lutte contre la surpopulation des prisons** remettait son rapport. Fortement inspiré par les recommandations du Conseil de l'Europe des 15 dernières années que nos gouvernements successifs ont approuvées sans en tirer les conclusions pratiques, le rapport comprend 76 propositions à la fois progressistes et marquées du sceau du pragmatisme. Il faut maintenant que le Gouvernement se donne les moyens législatifs, administratifs et budgétaires de les mettre en pratique.

2. - Prônant l'**expansion mesurée** du parc pénitentiaire afin d'améliorer les conditions de détention et de pouvoir appliquer l'ensemble des dispositions de la loi pénitentiaire du 24 novembre 2009, la mission préconise le développement, en matière correctionnelle, des sanctions appliquées en milieu ouvert par la création de la **contrainte pénale communautaire** (CPC), sanction autonome sans référence à l'emprisonnement. La création de la CPC sera l'occasion d'une profonde rénovation des méthodes de la probation, sous la responsabilité des conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation (CPIP), s'inspirant des bonnes pratiques menées à l'étranger.

3. - La mission propose une véritable **refondation de la libération conditionnelle** (LC) afin qu'un maximum de condamnés puissent en bénéficier, en toute sécurité pour la société. Elle a retenu la solution réaliste d'un « système mixte » de LC caractérisé par la libération d'office aux deux tiers de la peine des condamnés à 5 ans ou moins - sauf opposition motivée du juge de l'application des peines - et le maintien du régime discrétionnaire à l'égard des condamnés aux peines les plus longues.

4. - Eviter, quand c'est possible, le recours au placement sous écrou grâce aux peines non carcérales, réduire la durée de ce placement par le développement de la LC, ces deux solutions prioritaires doivent aussi s'accompagner des mesures de moindre mal qui réduisent le temps passé derrière les murs : placement sous surveillance électronique (PSE), pour l'essentiel, mais aussi semi-liberté, placement extérieur. La mission fait nombre de propositions concrètes en la matière. Elle insiste sur la nécessité du **renforcer le suivi socio éducatif** des personnes sous PSE, seule cette amélioration qualitative de la mesure permettant la poursuite de son développement quantitatif.

5. - Plus généralement, la mission demande à ce que soit « **ajusté le périmètre et les modes d'intervention du juge pénal** ». Cela peut prendre différentes formes, à débattre, selon les infractions concernées : dépenalisation de certaines infractions (racolage passif...), meilleure répartition du contentieux entre juge pénal et juge civil au profit de ce dernier (filouterie,...), transformation de certains délits en contraventions de 5ème classe (usage de stupéfiants), traitement administratif de certaines infractions routières, etc.

6. - La mission partage le point de vue de nombre d'experts consultés sur l'**inefficacité des peines plancher** pour prévenir la récidive. Aussi demande-t-elle leur suppression.

7. - **A l'inverse, toutes les mesures présentées, par la mission, comme permettant de lutter contre la surpopulation des prisons ont comme point commun de favoriser aussi la prévention de la récidive.** Ainsi, le travail considérable réalisé par le comité d'organisation de la conférence de consensus sur la prévention de la récidive, sous la présidence de Mme Nicole Maestracci, les apports des experts français et étrangers qui se sont exprimés lors des audiences publiques ont-ils permis de documenter davantage encore – sans les contredire sur le fond - les orientations définies par la mission parlementaire d'information.

8. - Enfin, doit-on insister sur le fait que la lutte contre la surpopulation des prisons comme la prévention de la récidive passent par une action efficace, **préventive et répressive, pour réduire les infractions pénales** et qu'il est absolument nécessaire qu'une telle politique soit portée par le Ministère de l'Intérieur et le Ministère de la Justice, en pleine cohérence, sans oublier celui des Affaires sociales et de la Santé, de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la recherche.

**Il est grand temps d'agir.**

**Pierre V. Tournier, directeur de recherches au CNRS**

**En plus de nombreux signataires individuels, les organisations signataires sont les suivantes: Association nationale des juges de l'application des peines (ANJAP), Association Espoir, Association française de criminologie (AFC), Association DES Maintenant en Europe, la Fédération des Associations Réflexion-Action Prison Et Justice.**

Contact : Pierre V. Tournier : pierre-victor.tournier@wanadoo.fr



### Agenda de la FARAPEJ

#### Les rencontres de la FARAPEJ :

- **Revue Prison-Justice : Rejoignez-nous !**

#### **SÉMINAIRE DE DÉDALE : APPEL À PARTICIPATION**

La revue Prison Justice de la FARAPEJ est sans doute unique dans le paysage des revues gravitant autour de la prison : celle-ci s'efforce de mener sur la justice et la sanction pénale une réflexion de nature philosophique et de la confronter aux savoirs qu'engendre l'action des associations du réseau FARAPEJ sur le terrain.

Pour élaborer cette pensée et la nourrir des multiples expériences des membres de la FARAPEJ, le comité de rédaction de la revue organise un séminaire mensuel permanent appelé « Séminaire de Dédale ». Le thème retenu pour le numéro suivant y est abordé collectivement, pour aboutir à l'élaboration de « l'Article de Dédale » qui ouvre la partie *Réflexion* de chaque numéro.

#### **Le séminaire de la Revue est ouvert à tous et chacun peut y apporter sa contribution !**

Celui-ci a lieu à la FARAPEJ de 19h30 à 21h30 tous les 4<sup>e</sup> jeudis du mois (en 2013 : les 30 mai, 27 juin, 26 septembre, 24 octobre et 28 novembre).

Les prochains séminaires seront consacrés au thème « Penser en prison »

- ⇒ Pour participer ou pour plus d'informations : Alain Cugno, rédacteur en chef : [alaincugno@msn.com](mailto:alaincugno@msn.com)

#### **TABLE RONDE DE LA PARTIE ACTION DE LA REVUE**

La partie Action de la Revue a vocation à entrer en dialogue avec les associations afin que la revue devienne à la fois un espace d'échanges et un outil de réflexion pour repenser et orienter l'action. À l'occasion de la sortie de chaque numéro, la FARAPEJ organise une journée ou une matinée d'échanges sur le thème du dossier, entre différents acteurs du système judiciaire et pénitentiaire. La prochaine table ronde vous est ouverte :

#### **Samedi 29 juin à la FARAPEJ : « l'expression collective des personnes détenues »**

Cécile Brunet-Ludet, magistrate, sera invitée à présenter l'expérimentation qu'elle a piloté dans 10 établissements pénitentiaires en 2011 et à échanger avec les associations

- **Événement : rencontres avec des auteurs**

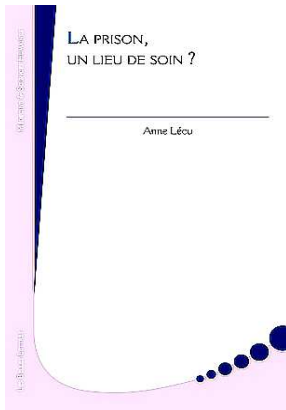
La FARAPEJ lance un nouveau rendez-vous à ses adhérents et à tous ceux qui s'intéressent à la Justice et aux questions carcérales : au cours de ces nouvelles rencontres, elle donne la parole à un auteur pour présenter son ouvrage récent, échanger et confronter son expérience et sa pensée à celles des participants.

- × **Mercredi 29 mai 2013** : pour cette première édition, la FARAPEJ a convié **Anne Lécu**, médecin depuis 1997 en maison d'arrêt et philosophe, à présenter son ouvrage « **La prison, un lieu de soins ?** », que Alain Cugno n'hésite pas à décrire comme « le livre le plus intelligent, le mieux informé et le plus profond sur les prisons qui [lui ait] été donné de lire » (Revue Projet avril 2013).
- × **Rencontre suivante 2013 : Pierre-Victor Tournier** sera le deuxième invité des rencontres de la Farapej. Directeur de recherche au C.N.R.S., spécialiste de démographie pénale et chercheur au Centre d'histoire sociale du XXe siècle à l'université Paris 1 Panthéon Sorbonne, il viendra présenter son dernier ouvrage « **La prison, une nécessité pour la République** ».

**Les Rencontres avec les auteurs sont ouvertes à tous et auront lieu de 18h30 à 20h30 à la FARAPEJ - 26 rue de Castagnary - 75015 Paris**

- 
- **Bibliographie des rencontres**

### × **La prison, un lieu de soin ?**



Anne Lécu, invitée de la FARAPEJ le mercredi 29 mai 2013.

Présentation de l'ouvrage par l'éditeur :

« On va les soigner en prison ! ». Qui n'a entendu cette phrase à l'occasion d'un fait divers tragique ? Comme si la mission de la prison (punir et réinsérer) intégrait désormais un nouvel objectif : soigner.

Or, la prison, à la différence de l'hôpital, n'est pas un lieu de soin même si c'est un lieu où l'on soigne.

Le face à face du médecin et du patient incarcéré est une situation exemplaire pour toucher du doigt l'ambivalence de la prison, tendue pour ne pas dire déchirée entre ses deux finalités, répressive et préventive, mais aussi l'ambivalence de la médecine, prise à la fois dans la nécessité d'objectiver le corps malade et de s'adresser à une

personne.

Cette réflexion sur la médecine carcérale défend l'idée que le médecin exerçant en prison est en danger quand, comme ses prédécesseurs du XIX<sup>e</sup> siècle, il se satisfait d'une approche scientifique, technique, cesse de s'occuper de son patient singulier, s'associe à l'institution pénitentiaire afin d'établir le « profil » des personnes captives, décider de leur vulnérabilité, ou de leur dangerosité, et enferme les personnes dans leur conduite nommée comportement, au lieu de les aider à retrouver du jeu, de la liberté, de la vie.

Dans son exercice en milieu pénitentiaire, le médecin peut résister, en faisant ce qu'il sait faire, de la médecine, en luttant contre les dispositifs illusoire qui visent à la transparence, à l'évaluation et à la prévision, et en gardant l'exigence éthique au centre de son métier.

*Éditions Les Belles Lettres, Collection Médecine et Lettres, décembre 2012, 280 pages.*

### × **La prison, une nécessité pour la République.**

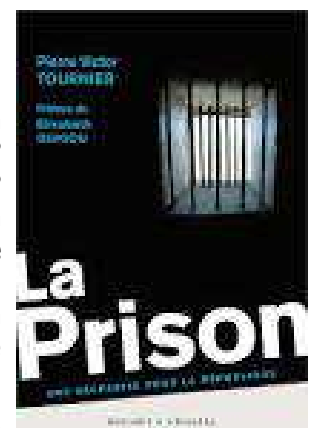
Pierre-Victor Tournier, invité de la prochaine rencontre.

Présentation de l'ouvrage par l'éditeur :

Combien de personnes aujourd'hui en prison en France ? Combien entrent et sortent chaque année de prison ? Combien de femmes ? Combien d'enfants ? D'où viennent les détenus ? Quel est leur âge ? Leur origine sociale ? Leur état de santé ? Quelles agressions en prison ? Quel travail y exerce-t-on ? Quels soins y sont prodigués ? De quelle qualité ? Quel est le taux de récidive après la libération ? Quel est le taux de chômage des personnes libérées ? Combien trouvent un logement ? Comment la société aurait-elle pu éviter une première détention et, au cas où... la première réitération ?

Connaître le monde carcéral exige à la fois d'avoir une vue d'ensemble des réponses que la société apporte au phénomène criminel ou pourrait lui apporter, tout en refusant les discours trop généreux sur les personnes détenues, leur itinéraire, la nature des faits qui les ont conduits en prison, le sens de ces faits, leur parcours en détention, leurs perspectives après la prison. C'est dans la complexité de la réalité carcérale que Pierre-Victor Tournier nous entraîne.

*Éditions Buchet-Chastel, collection Essais et Document, février 2013.*



### Les formations de la FARAPEJ :

- **Casier judiciaire et fichiers de police Mercredi 29 mai 2013.** Cette formation est animée par Annick DORLEANS, juriste à l'ARAPEJ IDF.

La formation permet d'acquérir des connaissances et des compétences sur le casier judiciaire, ses modalités d'effacement et sur le système de traitement des infractions constatées (STIC), afin de pouvoir informer, accompagner et orienter efficacement les usagers dans leurs démarches. La formation permet également d'informer sur l'existence, le fonctionnement et le contenu des fichiers liés aux situations infractionnelles. Seront aussi abordées les règles, les questions et les enjeux liés à la collecte et la gestion informatisée des données personnelles, qui se généralise dans différents types de situations.

La formation contient : Des apports théoriques et pratiques, des présentations de situations concrètes, des cas pratiques.

=> *POUR QUI ? Cette formation s'adresse à tous.*

- **Le parcours du sortant Mercredi 12 juin 2013.** Cette formation est animée par Annick DORLEANS, juriste à l'ARAPEJ IDF.

L'objectif est d'acquérir des connaissances juridiques et sociales sur les droits du sortant de prison dans un but d'aide à la réinsertion et de lutte contre la récidive.

Le sortant est soit une personne ayant exécuté sa peine, soit une personne bénéficiant d'une libération anticipée.

La formation aborde plusieurs problématiques liées à la sortie de prison : les mesures de sûreté intervenant après la peine; les aménagements de peine permettant un passage progressif du milieu fermé vers la réintégration dans la société, l'ouverture des droits sociaux de la personne détenue pendant et après sa détention, la question du logement et son anticipation nécessaire en détention. Sont aussi traitées les condamnations figurant au casier judiciaire et les inscriptions aux fichiers «STIC», «JUDEX» et bientôt « TAJ », obstacles majeurs à la réinsertion.

=> *POUR QUI ? Cette formation s'adresse à toute personne amenée à accueillir, informer et accompagner des personnes placées sous main de justice et/ou leurs familles.*

- **Les aménagements de peine Mercredi 19 juin 2013.** Cette formation est animée par Annick DORLEANS, juriste à l'ARAPEJ IDF.

La formation aborde notamment les aménagements de peine ordonnés dès le départ par la juridiction de jugement, en cours d'exécution de peine par une juridiction d'application des peines, en fin de peine.

=> *POUR QUI ? Cette formation s'adresse à toute personne souhaitant avoir une meilleure connaissance des possibilités d'aménagements de peine qui existent ainsi que du circuit décisionnel dont ils dépendent.*

**Toutes ces formations se déroulent à PARIS, au siège de la FARAPEJ : 26 rue Castagnary (Paris 15<sup>ème</sup>), de 10h à 17h30.**

⇒ *Toutes les informations concernant les formations sont disponibles sur le site de la FARAPEJ : [www.farapej.fr](http://www.farapej.fr), onglet « Formation »*

## Adhésion et Soutien

### Adhésion à la FARAPEJ

- L'association (ou groupement d'associations) ..... souhaite adhérer à la FARAPEJ : cotisation de 100 euros
- Je souhaite adhérer à titre individuel à la FARAPEJ
  - cotisation normale de 10€,
  - cotisation réduite à 5€ pour les étudiants et les membres d'une association adhérente à la FARAPEJ (*Merci de bien vérifier que votre association est adhérente*).

**Les demandes d'adhésion doivent être adressées par courrier au président de la FARAPEJ  
26 rue de Castagnary 75015 Paris ou [adhesion@farapej.fr](mailto:adhesion@farapej.fr)  
Merci de préciser vos coordonnées postales et téléphoniques.**

*Les demandes d'adhésion à titre associatif sont examinées par le conseil d'administration de la FARAPEJ et les demandes d'adhésion à titre individuel sont examinées par le bureau de la FARAPEJ.*

### Informations

Souhaitez-vous recevoir directement les informations concernant :

- les formations de la FARAPEJ ? OUI – NON
- les activités du pôle réflexion de la FARAPEJ ? OUI – NON
- les actualités de la FARAPEJ ? OUI – NON

*(La lettre de la FARAPEJ est envoyée à tous les adhérents par courrier électronique.)*

### Dons

- Je verse une contribution volontaire de .....€ pour soutenir les actions de la FARAPEJ

### Abonnement à la revue Prison-Justice

Retrouvez les informations relatives à la Revue et à son abonnement sur le site internet de la Farapej : [www.farapej.fr](http://www.farapej.fr) ou appelez-nous au 01 55 25 23 75.

⇒ *Abonnement gratuit à la lettre de la FARAPEJ : écrivez à [lettre@farapej.fr](mailto:lettre@farapej.fr)*

---

**Bulletin à renvoyer, accompagné du règlement par chèque à l'ordre de la FARAPEJ, à : FARAPEJ, 26 rue de Castagnary 75015 Paris :**

Prénom, Nom : .....

Téléphone: .....

.....

Courriel : .....

Organisme : .....

Profession: .....

Adresse postale : .....

.....

Ont contribué à cette Lettre n° 23 : l'Equipe de Carcéropolis  
Frédérique Clément, Elise Duchiron, Alexis Saurin, Manon Villeneuve.  
Remerciements au service communication du Contrôleur général des lieux de privation de liberté.